



Communauté de Communes du Grand Villeneuvois

Agenda 21

Grand Villeneuvois

1^{er} PLAN D' ACTIONS

2010 - 2012

www.grand-villeneuvois.fr

B.P 10 - 47440 CASSENEUIL

tél : 05 53 71 54 81 – fax : 05 53 40 16 55 – mail : contact@cc-villeneuvois.fr

Avec l'appui technique et Le soutien financier de :

Pour l'Agenda 21



Pour Le Bilan Carbone®



ADEME



REGION



AQUITAINE
EN AQUITAINE & EN AVANCE

SOMMAIRE :

PRÉAMBULE	5
1. DU DÉVELOPPEMENT DURABLE A L'AGENDA 21	6
1.1 Le Développement Durable	6
1.2 L'Agenda 21	7
2. LA MÉTHODOLOGIE	8
2.1 Les enjeux territoriaux identifiés.....	8
2.2 Les objectifs de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois.....	9
3. LE 1^{ER} PLAN D' ACTIONS 2010 - 2012	10
OBJECTIF 1 : UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	11
Objectif 1.1 : Valoriser, protéger notre patrimoine et construire un territoire durable	12
1. Action : Elaborer une Charte Paysagère	12
2. Action : Adhérer au Label « Pays d'Art et d'Histoire »	13
3. Action : Aménager des ZAE de qualité environnementale.....	14
4. Action : Organiser l'opération annuelle « Nettoyons la nature »	15
5. Action : Entretien des espaces naturels dans le respect de la biodiversité	16
6. Action : Réaliser une veille sur le développement des nouvelles technologies	17
Objectif 1.2 : Un territoire engagé dans l'éco-mobilité	18
7. Action : Mettre en place un service de Transport à la Demande	18
8. Action : Élaborer un schéma et des plans de déplacements doux	19
9. Action : Utiliser des sources d'énergies propres sur la flotte de véhicules et promouvoir cette alternative aux structures villeneuvoises	20
10. Action : Promouvoir l'utilisation de l'Huile Végétale Pure en partenariat avec l'Association des Collectivités Territoriales pour l'Utilisation d'HVP comme Carburant.	21
11. Action : Organiser les Assises Nationales de l'Eco-mobilité dans les Villes Moyennes	22
OBJECTIF 2 : UN TERRITOIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ..	23
Objectif 2.1 : Pour le développement social et culturel	23
12. Action : Développer les services petite enfance, enfance et jeunesse	23
13. Action : Favoriser l'accès à la lecture en développant l'offre en bibliothèque.....	24
14. Action : Œuvrer pour le développement culturel et artistique des jeunes générations ..	25
15. Action : Développer la mise en accessibilité du territoire pour les personnes à mobilité réduite	26
Objectif 2.2 : Pour le développement économique et solidaire	27
16. Action : Soutenir l'insertion par l'activité économique et favoriser le développement de cette démarche	27
17. Action : Accompagner la création et le développement des jeunes entreprises.....	28
18. Action : Soutenir les installations des jeunes agriculteurs.....	29
19. Action : Organiser le Printemps de l'Emploi et de la Formation	30
20. Action : Contribuer au développement de pays émergents	31

OBJECTIF 3 : LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION POUR UNE CULTURE COMMUNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	32
21. Action : Sensibiliser les scolaires à l'éducation à l'environnement et au DD	32
22. Action : Valoriser les entreprises locales engagées dans une démarche de DD.....	33
23. Action : Promouvoir le DD auprès des communes membres.....	34
24. Action : Évaluer les démarches de DD engagées par les structures soutenues par la collectivité	35
25. Action : Sensibiliser au tri et à la prévention de la production des déchets	36
26. Action : Organiser des ateliers de formation, de sensibilisation, d'échanges d'expériences à destination de la population et des acteurs locaux	37
27. Action : Participer activement à la semaine du DD	38
OBJECTIF 4 : VERS UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE	39
Objectif 4.1 : La maîtrise de l'énergie et la réduction des gaz à effet de serre	39
28. Action : Adopter une démarche de performance énergétique sur les bâtiments de la collectivité	39
29. Action : Développer les installations de production d'énergie renouvelable sur le patrimoine de la collectivité	40
30. Action : Optimiser le service de collecte des déchets ménager.....	41
Objectif 4.2 : Une consommation responsable	42
31. Action : Poursuivre l'expérimentation des HVP pour une consommation responsable et le soutien à l'agriculture locale	42
32. Action : Adopter une consommation responsable.....	43
33. Action : Organiser des événements répondant à la démarche d'éco-manifestation.....	44
Objectif 4.3 : La pérennisation de la démarche	45
34. Action : Animer le réseau des éco délégués sur chaque site de la collectivité	45
35. Action : Suivre une démarche d'amélioration continue.....	46

Préambule

La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois mène depuis longtemps une politique ambitieuse en matière de Développement Durable (pionnière dans l'utilisation d'huiles végétales pures, l'éducation à l'environnement, la gestion différenciée des bords de routes, le financement de bio-composteurs...).

En 2009, les élus ont souhaité marquer le fort engagement de la collectivité en faveur du Développement Durable, en approuvant à l'unanimité la Charte des Maires et des Collectivités de France pour l'Environnement lors du Conseil Communautaire de juin 2009. Cette Charte, élaborée par l'Association des Maires de France, se décline en 6 axes, et permet de proposer aux collectivités différentes solutions pour mettre en œuvre des projets cohérents avec les enjeux environnementaux.

Depuis le Grand Villeneuvois a entériné cette adhésion, en appliquant le 6^{ème} axe d'engagement : l'élaboration de son Agenda 21 local. Elle devient ainsi une des premières collectivités du Lot-et-Garonne à se lancer dans un projet territorial de Développement Durable.

Par l'élaboration de l'Agenda 21, les élus du Grand Villeneuvois souhaitent donner une dimension majeure au Développement Durable. La qualité paysagère, la promotion des énergies renouvelables, la lutte contre la précarité et l'isolement des personnes fragiles sont des enjeux à relever, pour offrir aux habitants un cadre de vie durable et assurer ainsi la transmission d'un environnement sain et préservé aux générations futures.



Consultation du public le Mardi 25 Mai 2010 à la Maison de la Vie Associative de Villeneuve-sur-Lot

1. DU DÉVELOPPEMENT DURABLE A L'AGENDA 21

1.1 Le Développement Durable

C'est en 1992 à Rio, lors du « Sommet de la Terre » organisé par les Nations Unies, que le concept de Développement Durable a atteint sa notoriété mondiale. La définition couramment admise du Développement Durable est la suivante :

« *Le Développement Durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Afin de promouvoir le Développement Durable, le « Sommet de la Terre » a adopté un programme d'actions pour le XXIème siècle, l'Agenda 21. Ce plan global d'actions vise à encourager le Développement Durable dans tous les pays en s'appuyant sur quatre principes :

- l'équité sociale,
- l'efficacité économique,
- la protection de l'environnement,
- la démocratisation des modes de décisions.

Cette démarche doit être démocratique, ouverte à la diversité et au débat public. La participation est la clé de voûte du Développement Durable.

Le Développement Durable dans les projets

Exemple du projet de camping de Malbentre

- **Économie** : le développement touristique du Grand Villeneuvois ;
- **Environnement** : la construction d'un camping éco-conçu qui préserve les ressources, tant dans la construction que dans son utilisation ;
- **Social** : la solidarité en favorisant l'accès à une clientèle familiale à revenus modestes.



Les 3 piliers du Développement Durable

Dates-clés :

1987 : Le rapport Brundtland a défini pour la première fois le Développement Durable (DD).

1992 : Au sommet de la Terre à Rio de Janeiro, les États s'engagent dans une démarche mondiale de Développement Durable. Les collectivités sont sollicitées pour décliner territorialement le DD, notamment au sein d'Agendas 21 locaux, d'où le principe « Penser global, Agir local ».

2003 : La Stratégie Nationale de Développement Durable favorise la création de 500 Agendas 21 locaux en 5 ans.

2010 : 680 Agendas 21 locaux engagés volontairement en France

1.2 L'Agenda 21

Le « Sommet de la Terre » invite fortement les collectivités à décliner territorialement le Développement Durable, notamment au sein d'Agendas 21 locaux, d'où le principe « Penser global, agir local ».

Par la Stratégie Nationale de Développement Durable, la France a renforcé les déclarations du « Sommet de la Terre », en visant la mise en place de 500 Agendas 21 locaux pour 2009. Cet objectif fut largement atteint car 548 Agendas 21 locaux furent reconnus en 2009.

Cette démarche a donc convaincu les pouvoirs publics car face à l'accélération des risques (catastrophes écologiques, déficit climatique, délocalisations ...), elle permet d'adopter des démarches de prévention et donc d'anticiper les enjeux pour agir et non plus subir. Ces projets territoriaux de Développement Durable invitent les acteurs du territoire à prendre part aux responsabilités et à prévenir les dommages irréversibles sur l'environnement, la santé ou l'économie.



Un programme d'actions qui porte sur ces 5 axes :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation des ressources et de la biodiversité
- L'épanouissement et la qualité de vie
- La cohésion sociale
- La production de biens et de services durables

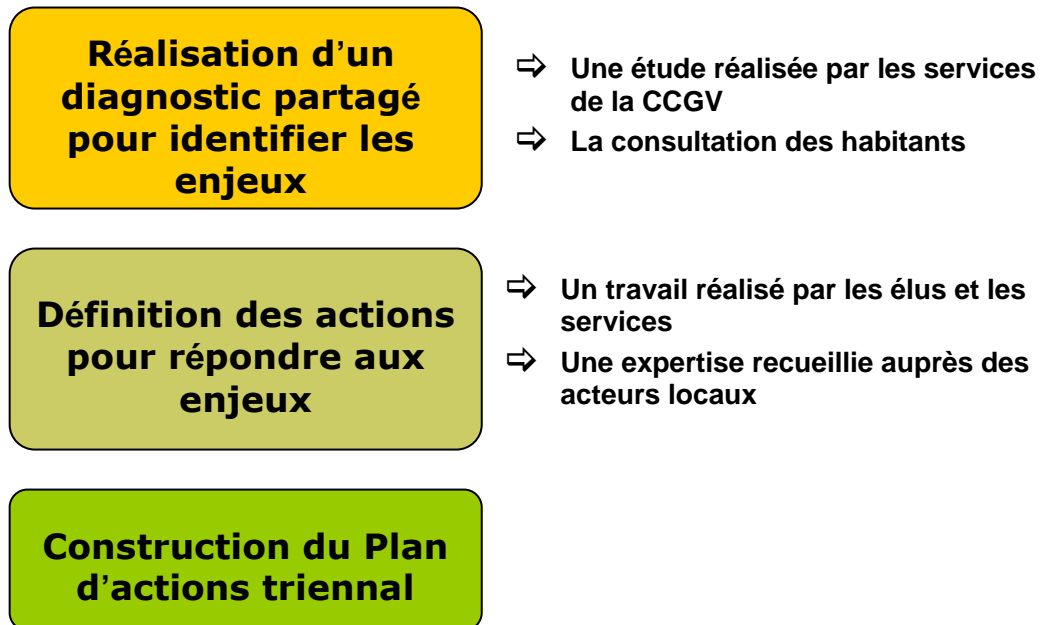
L'Agenda 21 est une démarche de projet transversal qui vise à mettre en place une politique pérenne et cohérente avec le Développement Durable.

Concrètement, il s'agit pour la collectivité :

- ⇒ de devenir éco-responsable dans son fonctionnement,
- ⇒ d'orienter ses projets dans le sens du Développement Durable,
- ⇒ et de promouvoir ses actions sur le territoire.

2. LA MÉTHODOLOGIE

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité, en date du 1^{er} octobre 2009, l'élaboration de l'Agenda 21 de la CCGV. De 2009 à 2010, la Collectivité a réalisé l'ensemble des étapes pour aboutir à un Agenda 21 concret et répondant aux attentes du territoire.



2.1 Les enjeux territoriaux identifiés

La CCGV a réalisé une étude du territoire, le diagnostic partagé, visant à identifier les faiblesses et les points forts, les enjeux à relever pour le développement pérenne du territoire.

Dans un premier temps, les services de la CCGV ont été consultés afin de recueillir les informations et leur expertise sur l'état du territoire. Cette étude a porté sur les thèmes suivants :

- L'aménagement du territoire ;
- L'environnement ;
- L'économie ;
- Les risques, nuisances et la santé ;
- La culture.

En parallèle, la Collectivité a lancé une consultation du public, pour recueillir l'avis des habitants et leurs attentes sur les priorités à venir. Cette consultation a été réalisée par l'intermédiaire d'un questionnaire, mis en ligne sur le site internet et distribué auprès des mairies. En retour une centaine de réponses ont pu être analysées. Cette consultation a permis de collecter des informations substantielles sur les attentes des habitants du territoire.

Par ce diagnostic, il a été constaté que les conclusions qui émanaient tant des services, que des habitants étaient très similaires, et que les grands enjeux à relever apparaissent clairement comme :

- la préservation du patrimoine paysager, naturel et architectural du territoire ;
- la mise en place de moyens de locomotion alternatifs ;
- le développement économique local.

Les enjeux identifiés :

- **Environnemental**
 - + un patrimoine à fort intérêt
 - un patrimoine dégradé par l'urbanisation
 - un manque en transport en commun

- **Économique**
 - + un tissu de PME dynamique
 - une économie locale en difficulté

- **Social**
 - + un tissu d'associations dynamique
 - un revenu médian faible
 - un départ des jeunes

2.2 Les objectifs de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois

Sur la base de ces conclusions, les élus et les services ont mené plusieurs réflexions et identifié des actions pour répondre à ces attentes. La CCGV a été accompagnée par de nombreux experts locaux dans la définition de ces actions. Ce travail de concertation a permis de mieux orienter les actions de la CCGV en cohérence avec les projets menés par chaque structure, et également de construire des partenariats forts pour œuvrer ensemble dans la mise en œuvre de ces objectifs.

L'aboutissement de cette démarche est la co-construction du plan d'actions de l'Agenda 21 de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois. Ce 1^{er} plan d'actions 2010-2012 est composé de quatre objectifs et de trente-cinq actions.

Objectif 1 : Un aménagement durable du territoire

Cet objectif répond dans un premier lieu à l'enjeu de la préservation du patrimoine et de la construction d'un territoire durable. Les habitants, les élus et les acteurs locaux sont de plus en plus demandeurs d'un cadre de vie de qualité. L'objectif sera donc pour la CCGV d'engager des actions qui visent la préservation du paysage, tout en conciliant l'impératif du développement économique et de l'accueil des nouveaux habitants.

Dans un second temps, la CCGV s'engage à développer l'éco-mobilité. Cet objectif répond d'une part aux attentes des habitants, et il constitue un fort enjeu pour un territoire rural où l'automobile est largement privilégiée dans les déplacements. D'autre part, la CCGV est reconnue au niveau national pour son engagement dans le développement de l'Huile Végétale Pure comme Carburant. En effet, grâce à son expérience la CCGV promeut cette solution alternative en adéquation avec les contraintes des territoires ruraux. Il apparaît donc essentiel, que dans le cadre de son projet de Développement Durable, la CCGV s'engage plus fortement dans l'éco-mobilité.

Objectif 2 : Un territoire pour le développement économique et social

En tant que collectivité sensibilisée au développement social, culturel et solidaire, la CCGV s'engage à mener des actions pour offrir des services publics de qualité et qui répondent aux besoins, tout en favorisant l'accès à la culture.

Le développement économique local représente constitue un axe de travail majeur, et la Collectivité agit pour apporter sa contribution en réponse aux impératifs du développement économique, de l'emploi et de la solidarité sur le territoire.

Objectif 3 : La promotion, la sensibilisation et la formation pour une culture commune du développement durable

En lançant cette dynamique de Développement Durable, le Grand Villeneuvois peut avoir un rôle de diffuseur de bonnes pratiques auprès de ses partenaires. Ainsi, la Collectivité s'engage à mener des actions de sensibilisation et de formation auprès des communes, des entreprises, des associations locales, et des habitants.

Objectif 4 : Vers une collectivité exemplaire

En adoptant ce projet de Développement Durable, la Collectivité se doit d'être exemplaire dans son organisation et son fonctionnement interne. La CCGV s'efforce ainsi, par exemple, à mettre en place une politique d'achat responsable, à adopter une démarche de performance énergétique sur le bâti, et à développer les énergies renouvelables.

Pour ce faire, la CCGV lance d'ores et déjà son Bilan Carbone « Patrimoine et Service ». Cette étude permettra d'identifier les leviers d'action sur son organisation en interne pour aller réellement vers une diminution de l'impact environnemental de la Collectivité.

Cet Agenda 21 constitue la feuille de route de la Collectivité pour les années à venir. Il sera soumis à une évaluation périodique afin d'entrer dans une démarche d'amélioration continue. Il constitue donc un document non figé et voué à être mis à jour au fil des nouveaux projets engagés par la Collectivité.

Faire du Développement Durable, c'est ...

- ⇒ Comprendre les enjeux du monde
- ⇒ Comprendre que chacun peut et doit agir
- ⇒ Comprendre qu'il est urgent d'agir
- ⇒ Comprendre que les solutions globales sont d'abord locales

LE 1^{er} PLAN D' ACTIONS

2010-2012

OBJECTIF 1 : UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Objectif 1.1 : Valoriser, protéger notre patrimoine et construire un territoire durable

1. Action : Elaborer une Charte Paysagère	OBJECTIF 1 :	UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	Objectif 1.1 :	Valoriser, protéger notre patrimoine et construire un territoire durable
Finalités du DD	<p>Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p> <p>Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources</p> <p>Épanouissement de tous les êtres humains</p> <p>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</p> <p>Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</p>	
Élu référent	M. Georges DENYS – Vice Président en charge de l'Aménagement du Territoire	
Technicien référent	Mme Evelyne MICHEL – Directrice Générale Adjointe du Pôle Urbanisme	
<p>Contexte / Problématique</p> <p>Le Grand Villeneuvois connaît un patrimoine naturel et architectural riche et varié. En effet, les villes et bourgs du Grand Villeneuvois présentent, notamment dans leur centre historique, des intérêts architecturaux notables à forte valeur patrimoniale. Ils contribuent à mettre en valeur le paysage naturel et urbain, tout en marquant l'identité du territoire.</p> <p>Le patrimoine naturel vallonné du Grand Villeneuvois présente également un intérêt et recouvre des potentialités importantes en termes de qualité de vie et d'un point de vue touristique.</p> <p>Afin de ne pas dénaturer ce patrimoine, le Grand Villeneuvois souhaite élaborer une Charte Paysagère. Par cette démarche, les aménageurs et acteurs locaux pourront identifier l'importance de ce patrimoine et construire un projet d'aménagement durable et de mise en valeur.</p>		
<p>Moyen mis en œuvre</p> <p>Accompagnement par un bureau d'étude pour la réalisation de la Charte Paysagère</p> <p>Constitution d'un comité de pilotage</p> <p>Association des acteurs locaux (Associations, Groupement d'Agriculteurs, Aménageurs ...)</p> <p>Réalisation d'actions pédagogiques et de sensibilisation</p>		
<p>Partenaires opérationnels</p> <p>Communes, CG47, CAUE 47, DDT, CMA</p>		
<p>Planning prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Début : Lancement de l'étude en automne 2010</p>		
Indicateurs de résultat	<p>Nombre d'actions pédagogiques mises en œuvre</p> <p>Nombre de projets d'intérêt patrimonial réalisés</p>	

2. Action : Adhérer au Label « Pays d'Art et d'Histoire »	OBJECTIF 1 :	UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	Objectif 1.1 :	Valoriser, protéger notre patrimoine et construire un territoire durable
Finalités du DD	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Élu référent	Mme Claire PASUT - Vice-Présidente en charge des Affaires Culturelles et Sportives	
Technicien référent	Mlle Sandrine LEPRON – Directrice du Service Culture	
Contexte / Problématique		
<p>Le Grand Villeneuvois est conscient des enjeux que représente le patrimoine architectural, naturel et mémoriel. Afin de le mettre en valeur, elle envisage de déposer une candidature auprès du ministère de la Culture afin d'être qualifiée « Pays d'art et histoire ».</p> <p>Grâce à l'attribution de ce label, le Grand Villeneuvois bénéficiera de l'appui de ce réseau national. La collectivité mettra ainsi en œuvre une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie.</p>		
Moyen mis en œuvre		
Accompagnement par un Bureau d'Etude pour la réalisation du diagnostic et la définition du plan d'actions Dépôt de candidature auprès du Ministère de la Culture		
Partenaires opérationnels		
Communes, DRAC, Région, CG47, CAUE47, OTGV, Associations locales		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : Avril 2010 Fin : 2011		
Indicateurs de résultat		
		Obtention du Label

3. Action : Aménager des ZAE de qualité environnementale	OBJECTIF 1 :	UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	Objectif 1.1 :	Valoriser, protéger notre patrimoine et construire un territoire durable
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élus référents	M. Yvon VENTADOUX – Vice Président en charge du Développement Économique M. Georges DENYS - Vice Président en charge de l'Aménagement du Territoire	
Techniciens référents	M. Christophe MARTIN – Directeur du Développement Économique et du Développement Durable Mme Evelyne MICHEL – Directrice Générale Adjointe du Pôle Urbanisme	
Contexte / Problématique		
<p>Dans le cadre de ses compétences aménagement du territoire et développement économique, la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois est amenée à aménager des ZAE Intercommunales afin de répondre aux besoins des entreprises locales en espaces aménagés.</p> <p>Le Grand Villeneuvois, dans un objectif d'aménagement durable, va réaliser ses futures ZAE dans une démarche de qualité. Pour ce faire, les aménagements réalisés par la Communauté respecteront les principes de l'urbanisme durable, ainsi que les futurs acquéreurs, qui seront sollicités ou sensibilisés à ces principes.</p>		
Moyen mis en œuvre		
Élaboration d'une Charte Qualité pour l'aménagement des ZAE Intercommunales Aménagement des futures ZAE dans une démarche d'urbanisme durable Sollicitation et sensibilisation des futurs acquéreurs à cette démarche		
Partenaires opérationnels		
Communes, ADEME, CG47, CAUE 47, DDT		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2011		
Indicateurs de résultat	Ratio de ZAE Intercommunales inscrites dans la démarche d'urbanisme durable Ratio des aménagements réalisés par les acquéreurs inscrits dans la démarche d'urbanisme durable	

4. Action : Organiser l'opération annuelle « Nettoyons la nature »	OBJECTIF 1 :	UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	Objectif 1.1 :	Valoriser, protéger notre patrimoine et construire un territoire durable
Finalités du DD	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Jean Claude MAXANT – Élu communautaire	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique		
<p>Dans le cadre de ses compétences Collecte des Déchets, il apparaît intéressant que la Communauté de Communes s'inscrive dans l'opération annuelle et nationale « Nettoyons la Nature ». En 2009, 500 000 personnes ont participé à cette opération et 10 000 sites ont été nettoyés (Aquitaine : 18 000 personnes).</p> <p>L'objet de cette opération est d'organiser sur une journée, avec des volontaires locaux, une action de ramassage des déchets sauvages en milieux naturels et urbains. Cette opération permet de sensibiliser et de faire prendre conscience que cette nuisance dégrade notre cadre de vie et les milieux naturels.</p>		
Moyen mis en œuvre		
<p>Inscription à la journée « Nettoyons la Nature »</p> <p>Appel à des volontaires par les Communes</p> <p>Organisation de la journée (Sélection des sites, appel au service collecte des déchets ...)</p>		
Partenaires opérationnels		
Communes, Associations locales, Volontaires		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Tous les mois de septembre		
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de volontaires</p> <p>Poids des déchets sauvages ramassés</p>	

5. Action : Entretien des espaces naturels dans le respect de la biodiversité	OBJECTIF 1 :	UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	Objectif 1.1 :	Valoriser, protéger notre patrimoine et construire un territoire durable
Finalités du DD	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Michel CASANOVA – Vice-Président en charge du Cadre de Vie	
Technicien référent	Mme Marie Line POPINEAU – Directrice du Service Environnement et Cadre de vie	
Contexte / Problématique		
La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois est en charge de l'entretien de la voirie, des chemins de randonnées, et des pistes cyclables d'intérêt communautaire. La Collectivité a fait le choix d'entretenir les accotements dans le respect de la biodiversité. Pour ce faire, elle a missionné une association locale pour l'accompagner dans la mise en place de la Gestion Différenciée des Bords de Routes.		
Moyen mis en œuvre		
Accompagnement par l'association CPIE – Pays de Serres – Vallée du Lot Inventaire botanique des plantes protégées sur le territoire Préconisation d'entretien des bords de routes auprès des agents de la voirie Suivi des préconisations et mesure des résultats		
Partenaires opérationnels		
CPIE – Pays de Serres – Vallée du Lot		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2008		
Indicateurs de résultat	Recensement des végétaux protégés du territoire	

6. Action : Réaliser une veille sur le développement des nouvelles technologies	OBJECTIF 1 :	UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	Objectif 1.1 :	Valoriser, protéger notre patrimoine et construire un territoire durable
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice Président en charge du Développement Économique	
Technicien référent	M. Christophe MARTIN – Directeur du Développement Économique et du Développement Durable	
Contexte / Problématique		
<p>Dans un contexte de développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), les pouvoirs publics mettent en place des plans de développement de la technologie très haut débit, et incitent fortement les collectivités à investir dans ce domaine afin de limiter la fracture numérique territoriale. Le citoyen s'approprie de plus en plus rapidement ces technologies. En outre, les entreprises sont attentives au développement de cette technologie pour s'ancrer ou se développer sur un territoire.</p> <p>Le développement de cette technologie sur le Grand Villeneuvois, territoire qui pâtit d'un réel enclavement, permettrait de rendre plus compétitif notre territoire et favoriser le développement de secteurs d'avenir. Pour ce faire, la Collectivité envisage de mener une veille sur le développement de la technologie très haut débit.</p>		
Moyen mis en œuvre		
<p>Suivi du développement de la technologie très haut débit sur le territoire français et aquitain</p> <p>Participation aux réunions d'information et notamment au Schéma départemental d'aménagement numérique</p> <p>Constitution d'un centre de ressource interne sur la technologie très haut débit (faisabilité technique, coût, besoins des entreprises ...)</p>		
Partenaires opérationnels		
Préfecture, Région, CG47		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : septembre 2010		
Indicateurs de résultat	Nombre d'équipements réalisés permettant le développement du Très Haut Débit	

OBJECTIF 1 : UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Objectif 1.2 : Un territoire engagé dans l'éco-mobilité

7. Action : Mettre en place un service de Transport à la Demande		OBJECTIF 1 :	UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
		Objectif 1.2 :	Un territoire engagé dans l'éco-mobilité
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables		
Élu référent	Mme Marie-Françoise BEGHIN - Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance et de l'Accessibilité		
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable		
Contexte / Problématique			
Seule l'aire urbaine de Villeneuve-sur-Lot bénéficie d'un service en transport collectif sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois. Or, la population vieillissante et fragile du territoire connaît des difficultés de déplacements et actuellement aucun service de transport ne leur est proposé. Pour y répondre et afin d'éviter l'isolement de ces personnes fragiles, le Grand Villeneuvois envisage de mettre en place un Transport A la Demande (TAD) hors périmètre du service de transport déjà existant.			
Moyen mis en œuvre			
Constitution d'un Groupe de Travail Accompagnement par un Bureau d'Étude dans la définition du service Mise en place du Service de TAD			
Partenaires opérationnels			
Communes, CG47, SIGU, CCAS			
Planning prévisionnel de mise en œuvre			
Début : Lancement de l'étude en septembre 2010 Mise en place du service début 2011			
Indicateurs de résultat		Nombre de personnes bénéficiant du service Nombre de trajets effectués La distance moyenne par trajet Le nombre de demandes exprimées non satisfaites	

8. Action : Élaborer un schéma et des plans de déplacements doux	OBJECTIF 1 :	UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	Objectif 1.2 :	Un territoire engagé dans l'éco-mobilité
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Daniel DESPLAT - Vice-Président en charge de la Voirie communautaire et des Pistes cyclables d'intérêt communautaire M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge de l'Environnement et du Développement Durable	
Technicien référent	M. Christian LAPORTE – Directeur des Services Techniques M. Thierry SPERANDIO – Bureau d'étude Service voirie Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique		
La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois souhaite mener une réflexion globale sur le développement de l'éco-mobilité sur le territoire. La première Voie Verte reliant Villeneuve-sur-Lot à Casseneuil a été aménagée, et des usagers l'utilisent déjà pour leurs déplacements quotidiens. Ainsi, la Collectivité souhaite étudier la possibilité d'étendre cette Voie Verte visant à construire un réseau intercommunal de pistes cyclables. Ces aménagements permettront d'offrir aux habitants des moyens de déplacements alternatifs à la voiture. Ils permettront également d'apporter un atout au tourisme vert en facilitant le cheminement en site propre sur le territoire communautaire.		
Moyen mis en œuvre		
Constitution d'un Groupe de Travail Définition des besoins en pistes cyclables Élaboration d'un schéma des déplacements doux		
Partenaires opérationnels		
Communes, DDT, SMAVLOT, Roue Libre, Réseau Eco-mobilité, Vélo cité		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : Lancement de l'étude en septembre 2010		
Indicateurs de résultat	Nombre de communes reliées Nombre d'équipements publics reliés	

9. Action : Utiliser des sources d'énergies propres sur la flotte de véhicules et promouvoir cette alternative aux structures villeneuvoises	OBJECTIF 1 :	UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	Objectif 1.2 :	Un territoire engagé dans l'éco-mobilité
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge de l'Environnement et du Développement Durable	
Technicien référent	M. Christian LAPORTE – Directeur des Services Techniques M. Julio GONCALVES – Responsable de l'Atelier Mécanique Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique		
La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois possède une flotte de véhicule importante (80 véhicules). Afin de développer une flotte plus propre, la Collectivité souhaite mettre en place un système d'approvisionnement en énergie alternative (GNV, GPL ou Électricité). Cette opération pourra être proposée aux structures villeneuvoises afin de partager, dans le cadre d'un partenariat, cette ressource en énergie.		
Moyen mis en œuvre		
Constitution d'un Groupe de Travail pour analyser les faisabilités techniques Définition et aménagement des équipements d'approvisionnement Achat de véhicules propres appropriés		
Partenaires opérationnels		
DDT, Roue Libre, Réseau Eco-mobilité		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : Janvier 2011		
Indicateurs de résultat	Nombre de véhicules de la CCGV approvisionnés Nombre de structures partenaires Nombre de véhicules des partenaires approvisionnés	

10. Action : Promouvoir l'utilisation de l'Huile Végétale Pure en partenariat avec l'Association des Collectivités Territoriales pour l'Utilisation d'HVP comme Carburant	OBJECTIF 1 :	UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	Objectif 1.2 :	Un territoire engagé dans l'éco-mobilité
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge de l'Environnement et du Développement Durable	
Technicien référent	Mme Marie Line POPINEAU – Directrice du Service Environnement et Cadre de vie	
Contexte / Problématique		
<p>En 2005, la Communauté de Communes du Villeneuvois a décidé d'expérimenter l'utilisation de l'Huile Végétale Pure comme Carburant sur ses camions de collecte des ordures ménagères. Une centaine de collectivités intéressées ont fait appel à la Communauté de Communes du Villeneuvois, pionnière dans cette démarche. Afin de promouvoir et de développer l'utilisation de cette énergie alternative, le Grand Villeneuvois a décidé d'adhérer à l'Association des Collectivités Territoriales pour l'utilisation d'Huile Végétale Pure comme Carburant.</p> <p>L'objet de cette association est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de promouvoir et de développer, notamment auprès des collectivités territoriales et des établissements publics, l'utilisation des huiles végétales pures comme carburant ou additif et de valoriser la filière des huiles végétales pures et de tous usages des produits et co-produits, - d'être un pôle d'expérimentation et d'assurer l'échange d'expériences et de savoir-faire entre les collectivités utilisatrices, y compris en organisant des actions de formation, d'information et d'étude sur la production et l'utilisation de ce carburant, - de favoriser le dialogue entre les utilisateurs, les centres de recherche, les industriels et les pouvoirs publics de façon à optimiser les conditions techniques, économiques et financières de l'huile végétale pure. 		
Moyen mis en œuvre		
Adhésion à l'association Participation à la promotion de l'utilisation de l'HVP par l'organisation de visite sur site		
Partenaires opérationnels		
Association des Collectivités Territoriales pour l'utilisation d'Huile Végétale Pure comme Carburant		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Avril 2010 : Adhésion à l'Association		
Indicateurs de résultat	Évolution de la réglementation sur les HVP Nombre de collectivités engagées dans cette démarche	

11. Action : Organiser les Assises Nationales de l'Eco-mobilité dans les Villes Moyennes	OBJECTIF 1 :	UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
	Objectif 1.2 :	Un territoire engagé dans l'éco-mobilité
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge de l'Environnement et du Développement Durable	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique		
<p>La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois, pionnière pour l'utilisation de l'Huile Végétale Pure comme Carburant, souhaite marquer de nouveau son engagement dans l'éco-mobilité. En effet, le développement de l'éco-mobilité dans les villes moyennes est un sujet qui intéresse fortement les acteurs des territoires ruraux, où l'utilisation de l'automobile semble inévitable dans ces territoires à urbanisation diffuse. Les outils et solutions pour promouvoir les déplacements écologiques sont à diffuser voire à construire par les professionnels et experts.</p> <p>Pour ce faire, le Grand Villeneuvois, en partenariat avec la Région Aquitaine, le Conseil Général et la ville de Villeneuve-sur-Lot organisera tous les deux ans les Assises Nationales de l'Eco-mobilité dans les villes moyennes.</p>		
Moyen mis en œuvre		
Accompagnement par un organisateur Constitution d'un Comité Directeur et d'un Comité de Pilotage		
Partenaires opérationnels		
Réseau Idéal, Mairie de Villeneuve-sur-Lot, CG47, Région, Réseau Ecomobilité, IFHVP, ACTOUR 47		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
1 ^{ère} Assises Nationales de l'Eco-mobilité : Novembre 2009 Périodicité : En mai-juin, tous les 2 ans		
Indicateurs de résultat	Nombre de participants Nombre d'exposants Résultats de l'enquête de satisfaction menée par l'organisateur	

OBJECTIF 2 : UN TERRITOIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Objectif 2.1 : Pour le développement social et culturel

12. Action : Développer les services petite enfance, enfance et jeunesse	OBJECTIF 2 :	UN TERRITOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
	Objectif 2.1 :	Pour le développement social et culturel
Finalités du DD	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Élu référent	Mme Marie-Françoise BEGHIN - Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance et de l'Accessibilité	
Technicien référent	M. Joël PONSOLLE – Directeur Général Adjoint en charge de la Petite Enfance	
Contexte / Problématique		
<p>La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois mène depuis 2010, suite à la fusion avec la Communauté de Communes du Roquentin, une politique petite enfance, enfance, et jeunesse (0 - 14 ans). Une première étude menée par le Service Petite Enfance a pu identifier un déficit en places disponibles au sein des crèches du territoire. Pour faire face à ce constat, la Collectivité a décidé de mener une étude qui réalisera un diagnostic précis des besoins et permettra d'élaborer un schéma de développement des services petite enfance, enfance et jeunesse.</p>		
Moyen mis en œuvre		
Constitution d'un Groupe de Travail Accompagnement par un bureau d'étude		
Partenaires opérationnels		
Communes, CAF		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : Septembre 2010		
Indicateurs de résultat	Réalisation de l'étude	

13. Action : Favoriser l'accès à la lecture en développant l'offre en bibliothèque	OBJECTIF 2 :	UN TERRITOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
	Objectif 2.1 :	Pour le développement social et culturel
Finalités du DD	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Élu référent	Mme Claire PASUT - Vice-Présidente en charge des Affaires Culturelles et Sportives	
Technicien référent	Mlle Sandrine LEPRON – Directrice du Service Culturel	
Contexte / Problématique		
<p>La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois a souhaité mettre en œuvre la structuration d'une politique de lecture publique afin d'offrir aux administrés une meilleure offre et d'en favoriser l'accès, par un renforcement et un soutien des structures existantes sur le territoire intercommunal.</p> <p>Les orientations principales du projet de lecture publique sont, d'une part, la mise en réseau des 7 bibliothèques du territoire correspondant à une logique de partenariat et à un service public de qualité, et, d'autre part, la requalification d'une médiathèque en tête de réseau.</p>		
Moyen mis en œuvre		
<p>Constitution d'un Comité de Pilotage Accompagnement par un Bureau d'Étude</p>		
Partenaires opérationnels		
Communes, DRAC, Région, CG47		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
<p>Début : 2009 Fin : 2011</p>		
Indicateurs de résultat	<p>Réalisation de l'étude Degré d'intégration de la politique de lecture publique</p>	

14. Action : Œuvrer pour le développement culturel et artistique des jeunes générations	OBJECTIF 2 :	UN TERRITOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
	Objectif 2.1 :	Pour le développement social et culturel
Finalités du DD	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Élu référent	Mme Claire PASUT - Vice-Présidente en charge des Affaires Culturelles et Sportives	
Technicien référent	Mlle Sandrine LEPRON – Directrice du Service Culture	
Contexte / Problématique		
<p>La Communauté de Communes du Villeneuvois, dans le cadre de ses compétences en matière de développement culturel, œuvre depuis 2003 à la réalisation d'un projet d'actions culturelles sur l'ensemble du territoire communautaire. Elle répond à l'enjeu de démocratisation culturelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En contribuant à la formation des publics - En développant les relations entre les jeunes et les structures culturelles - En équilibrant l'offre d'action entre la ville centre et l'ensemble de son territoire <p>Dans le cadre d'une complémentarité avec l'offre existante sur les communes, la Communauté de Communes conduit une politique en faveur du jeune public et des familles.</p>		
Moyen mis en œuvre		
<p>Réalisation d'une saison culturelle jeune public itinérante. Mise en œuvre de dispositifs d'action de sensibilisation et de formation artistique pour les plus jeunes</p>		
Partenaires opérationnels		
Communes, DRAC, RÉGION, CG47, Éducation nationale, structures d'accueil		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2003		
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de participants Qualité de la relation avec les intervenants Valorisation du travail Prolongement des interventions</p>	

15. Action : Développer la mise en accessibilité du territoire pour les personnes à mobilité réduite	OBJECTIF 2 :	UN TERRITOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
	Objectif 2.1 :	Pour le développement social et culturel
Finalités du DD	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Élu référent	Mme Marie-Françoise BEGHIN - Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance et de l'Accessibilité	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique		
<p>La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois est consciente du rôle qu'elle a à jouer dans la mise en accessibilité du cadre bâti et de la voirie dont elle a la charge, tant pour satisfaire l'intérêt de ses administrés, que pour répondre aux 3 principes posés par la loi de 2005 dite Loi handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La définition élargie de l'handicap : Face au phénomène de vieillissement de la population que connaît le territoire, la mise en accessibilité permettra l'amélioration du cadre de vie des personnes fragiles, et évitera ainsi leur isolement. - La continuité de la chaîne de déplacement : En tant que structure intercommunale, la Collectivité pourra assurer la continuité de la chaîne de déplacement de commune à commune, en proposant une stratégie homogène sur l'ensemble du territoire. - Une concertation étroite avec les acteurs concernés : Les associations d'usagers et de personnes handicapées seront impliquées tout au long de la démarche, au sein de la Commission Extracommunautaire pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. 		
Moyen mis en œuvre		
Constitution de la Commission Extracommunautaire pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées Mise en place d'une synergie entre les acteurs pour œuvrer pour la mise en accessibilité du territoire		
Partenaires opérationnels		
Communes, DDT		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : Juin 2009		
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de travaux de mise en accessibilité réalisés par les collectivités sur le territoire</p> <p>Niveau de satisfaction des Associations des personnes handicapées</p>	

OBJECTIF 2 : UN TERRITOIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Objectif 2.2 : Pour le développement économique et solidaire

16. Action : Soutenir l'insertion par l'activité économique et favoriser le développement de cette démarche	OBJECTIF 2 :	UN TERRITOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
	Objectif 2.2 :	Pour le développement économique et solidaire
Finalités du DD	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Économique	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique		
Le Grand Villeneuvois souhaite donner une importance majeure à la dimension sociale et solidaire de la politique d'achat communautaire. Ainsi, la Collectivité a déjà noué plusieurs partenariats avec des entreprises d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) pour la réalisation de certaines prestations. A partir de cette année, la Collectivité va intégrer les « clauses d'insertion par l'activité économique » dans certains de ces marchés. Les entreprises titulaires du marché devront employer des personnes en voie d'insertion pour la réalisation de ces missions. Cette démarche permet également d'initier des partenariats entre les entreprises et les structures de l'économie sociale et solidaire.		
Moyen mis en œuvre		
Partenariat avec ARDIE 47 Intégration des clauses d'IAE dans certains marchés Veille de la bonne exécution de la clause par ARDIE 47		
Partenaires opérationnels		
ARDIE 47, Maison de l'emploi, Structures de l'Économie Sociale et Solidaire		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : Mars 2010		
Indicateurs de résultat	Nombre d'heures réalisées par des personnes en voie d'insertion Ratio Montant des marchés / Nombre d'heures IAE Nombre de personnes positionnées sur les marchés Nombre de débouchés d'emploi	

17. Action : Accompagner la création et le développement des jeunes entreprises	OBJECTIF 2 :	UN TERRITOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
	Objectif 2.2 :	Pour le développement économique et solidaire
Finalités du DD	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Économique	
Technicien référent	M. Christophe MARTIN – Directeur Général Adjoint en charge du Développement Économique	
Contexte / Problématique		
<p>Dans un contexte de chômage de masse et de ralentissement économique, la collectivité souhaite promouvoir la création d'entreprise. Ainsi, la CCGV travaille en partenariat avec la Plateforme d'Initiative Locale (PFIL) Lot-et-Garonne initiative pour soutenir, par le biais de prêts d'honneur, des entreprises de moins de 3 ans ayant un projet porteur.</p> <p>En outre, la collectivité soutient la pépinière d'entreprise Lot Entreprise qui héberge des jeunes entreprises à des loyers largement inférieurs au prix du marché.</p>		
Moyen mis en œuvre		
<p>Mobilisation et financement de la PFIL</p> <p>Financement de la pépinière d'entreprise Lot- entreprise</p>		
Partenaires opérationnels		
Communes, CCI, Agropole service		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2009		
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de porteurs de projets soutenus par la PFIL</p> <p>Nombre de créateurs d'entreprises passés par la pépinière d'entreprise</p>	

18. Action : Soutenir les installations des jeunes agriculteurs	OBJECTIF 2 :	UN TERRITOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
	Objectif 2.2 :	Pour le développement économique et solidaire
Finalités du DD	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Économique	
Technicien référent	M. Christophe MARTIN – Directeur Général Adjoint en charge du Développement Économique	
Contexte / Problématique		
<p>L'économie agricole et l'activité induite (IAA, fournisseurs,...) constituent un atout majeur de notre développement local. En outre, l'agriculture contribue grandement à l'aménagement et à l'embellissement de l'espace (elle joue également un rôle de rempart face à l'urbanisation).</p> <p>Le nombre d'exploitants diminue de façon dramatique et on assiste à une crise des vocations chez les jeunes. Ainsi, la collectivité soutient financièrement tous les jeunes de moins de 40 ans qui choisissent de reprendre ou de créer une exploitation sur le territoire. Un groupe de travail composé d'experts va réfléchir à la mise en place d'un outil complémentaire favorisant l'accès au foncier, en zone péri-urbaine, pour les jeunes exploitants.</p>		
Moyen mis en œuvre		
Aide forfaitaire pour chaque jeune exploitant Création d'un comité de pilotage		
Partenaires opérationnels		
CG47, Chambre d'Agriculture		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2011		
Indicateurs de résultat	Nombre d'aides distribuées Opérationnalité des travaux du groupe de travail	

19. Action : Organiser le Printemps de l'Emploi et de la Formation	OBJECTIF 2 :	UN TERRITOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
	Objectif 2.2 :	Pour le développement économique et solidaire
Finalités du DD	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Économique	
Technicien référent	M. Christophe MARTIN – Directeur Général Adjoint en charge du Développement Économique	
Contexte / Problématique		
<p>Dans un contexte local de forte augmentation du taux de chômage et plus précisément du chômage de longue durée, le Grand Villeneuvois souhaite apporter une réponse conséquente à cette préoccupation majeure. Pour ce faire, elle organise depuis plusieurs années le Printemps de l'Emploi et de la Formation qui a comme objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire découvrir aux collégiens, lycéens et à toutes personnes les métiers et les formations sur un lieu unique - de favoriser la rencontre de personnes en recherche d'emploi avec des entreprises, générer des recrutements, des stages - de permettre aux entreprises de présenter leurs métiers, leurs savoir-faire et de recruter leurs futurs collaborateurs - de créer des passerelles entre le secteur de la formation et le monde de l'entreprise dans l'optique d'une meilleure adéquation entre la qualification professionnelle des personnes et le besoin des employeurs. <p>Ainsi, du fait de son importance et de son intérêt pour le développement économique local, cette action est partie intégrante du projet de développement durable de la Collectivité.</p>		
Moyen mis en œuvre		
<p>Constitution d'un Comité Technique d'Organisation et d'un Comité de Pilotage Organisation de la manifestation par les services de la Collectivité</p>		
Partenaires opérationnels		
<p>Région Aquitaine, CG 47, SMAVLOT, Mission Locale du Pays Villeneuvois, Pôle Emploi, Chambres Consulaires, Maison de l'emploi du Villeneuvois et du Fumélois, Mairie de Villeneuve-sur-Lot et son Bureau d'Information Jeunesse, Centre d'Information et d'Orientation de Villeneuve-sur-Lot, Zone d'Animation Pédagogique (Z.A.P.), Bureau d'Information Jeunesse de Sainte-Livrade sur Lot</p>		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Périodicité : Mi-mars, tous les ans		
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de visiteurs Nombre d'exposants Nombre d'offres d'emploi proposées</p>	

20. Action : Contribuer au développement de pays émergents	OBJECTIF 2 :	UN TERRITOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
	Objectif 2.2 :	Pour le développement économique et solidaire
Finalités du DD	Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique		
Dans le cadre du projet de Développement Durable, la Collectivité est fortement sensibilisée à l'entraide internationale, et souhaite développer une action de coopération avec un pays émergent. Pour ce faire, un rapprochement avec une association locale qui œuvre dans ce sens sera organisé. La Collectivité, forte de ses nombreuses compétences (collecte des déchets, aménagement du territoire, développement économique, nouvelles solidarités ...), s'engage à apporter un accompagnement technique par une offre en formation, une aide au montage des opérations ...		
Moyen mis en œuvre		
Partenariat avec une association Accompagnement technique de l'association par la Collectivité		
Partenaires opérationnels		
Association locale		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2010		
Indicateurs de résultat	Retombées qualitatives et quantitatives de l'accompagnement	

OBJECTIF 3 : LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION POUR UNE CULTURE COMMUNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

21. Action : Sensibiliser les scolaires à l'éducation à l'environnement et au DD	OBJECTIF 3 :	LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION POUR UNE CULTURE COMMUNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mme Marie Line POPINEAU – Directrice du Service Environnement	
Contexte / Problématique		
Dans le cadre de la mise en œuvre de la collecte sélective, le Grand Villeneuvois a souhaité sensibiliser les jeunes générations au tri sélectif. Depuis, cette action de sensibilisation se poursuit, et permet de sensibiliser les élèves sur l'environnement et le développement durable.		
Moyen mis en œuvre		
Consultation et sélection d'une association pour la réalisation des prestations de sensibilisation dans les établissements scolaires Contractualisation avec l'Inspection Académique pour définir les modes d'intervention et d'information dans les établissements		
Partenaires opérationnels		
Inspection Académique, les Petits Débrouillards d'Aquitaine		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : Avril 2009		
Indicateurs de résultat	Nombre d'enfants et de classes ayant suivis les ateliers de sensibilisation Nombre de demandes d'intervention par les établissements	

22. Action : Valoriser les entreprises locales engagées dans une démarche de DD	OBJECTIF 3 :	LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION POUR UNE CULTURE COMMUNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique Certaines entreprises du Grand Villeneuvois réalisent des actions en faveur du Développement Durable. Il apparaît intéressant de présenter ces actions dans le cadre d'un point presse annuel. Cette démarche a pour intérêt de mettre en valeur les actions entreprises, de communiquer auprès des habitants sur la responsabilité sociale et environnementale de certaines entreprises, et de solliciter auprès des concurrents un intérêt pour ces démarches		
Moyen mis en œuvre Partenariat avec la Chambre des Métiers et des Artisans, la Chambre d'Agriculture et Gascogne Environnement pour recueillir les actions entreprises Organisation des points presse		
Partenaires opérationnels Gascogne Environnement, Chambre des Métiers et des Artisans, Chambre d'Agriculture, CG47		
Planning prévisionnel de mise en œuvre Début : septembre 2010		
Indicateurs de résultat	Nombre d'actions présentées Nombre de demandes d'information émises par des consommateurs ou des entreprises concurrentes	

23. Action : Promouvoir le DD auprès des communes membres	OBJECTIF 3 :	LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION POUR UNE CULTURE COMMUNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
<p>Contexte / Problématique</p> <p>Dans le cadre de la dynamique DD lancée par le Grand Villeneuvois, les Communes adhérentes pourront profiter de ce retour d'expérience, afin de s'engager également dans des projets de DD.</p> <p>La Collectivité s'engage à accompagner les Communes dans ce sens en proposant de rencontrer les conseils municipaux et de diffuser par la même occasion la Charte des Maires de France pour l'Environnement, élaborée par l'Association des Maires de France. En effet, cette Charte recense l'ensemble des projets qui peuvent être menés et peut être considérée comme une « boîte à outils » utile pour les collectivités publiques.</p>		
<p>Moyen mis en œuvre</p> <p>Rencontres des conseillers municipaux</p>		
<p>Partenaires opérationnels</p> <p>Communes, Association des Maires de France</p>		
<p>Planning prévisionnel de mise en œuvre</p> <p>Début : Janvier 2010</p>		
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de conseillers municipaux rencontrés</p> <p>Nombre de communes ayant adhéré à la Charte des Maires de France pour l'Environnement</p>	

24. Action : Évaluer les démarches de DD engagées par les structures soutenues par la collectivité	OBJECTIF 3 :	LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION POUR UNE CULTURE COMMUNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois est amenée à réaliser des partenariats avec les structures locales. Dans le cadre de ces partenariats, la Communauté pourra proposer la réalisation d'une note sur les actions de DD engagées par les structures soutenues. Cette démarche permettra de sensibiliser les structures et de les amener à s'interroger et à réaliser des actions dans ce sens.		
Moyen mis en œuvre Insérer dans les conventions de subvention un article demandant une note sur les pratiques internes en matière de DD		
Partenaires opérationnels Structures locales		
Planning prévisionnel de mise en œuvre Début : Janvier 2011		
Indicateurs de résultat	Nombre de structures soutenues Nombre de notes DD demandées Nombre de notes DD retournées Nombre d'améliorations engagées par les structures	

25. Action : Sensibiliser au tri et à la prévention de la production des déchets	OBJECTIF 3 :	LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION POUR UNE CULTURE COMMUNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mme Marie Line POPINEAU – Directrice du Service Environnement	
Contexte / Problématique		
<p>En tant que Collectivité compétente en matière de collecte des déchets, le Service Environnement mène une politique de sensibilisation sur le tri sélectif et sur la prévention de la production des déchets, visant à réduire les quantités de déchet à traiter. Cette politique se décompose en plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La distribution massive de biocomposteur, visant à réduire la quantité de déchets verts et biodéchets à traiter - La promotion de l'utilisation de l'eau du robinet, visant à informer les habitants sur la qualité de l'eau du robinet et de les encourager à remplacer la consommation d'eau en bouteille par l'eau du robinet - La signature d'un programme de prévention des déchets avec l'ADEME, visant à officialiser les actions de prévention de déchets de la collectivité et de bénéficier de l'expertise de l'ADEME. 		
Moyen mis en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> - Biocomposteur : Consultation et acquisition des équipements, Distribution des équipements et information sur les consignes de tri lors de séances publiques - Promotion de l'eau du robinet : Mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de communication et d'ateliers à destination du Grand Public - Programme de prévention des déchets : Élaboration d'un plan de prévention des déchets, Officialisation des actions de la collectivité par la signature avec l'ADEME du programme de prévention 		
Partenaires opérationnels		
ADEME, CG47, Associations		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : Janvier 2009		
Indicateurs de résultat	Nombre de biocomposteurs distribués Tonnage des déchets végétaux Tonnage des plastiques recyclés Tonnage des OMR	

26. Action : Organiser des ateliers de formation, de sensibilisation, d'échanges d'expériences à destination de la population et des acteurs locaux	OBJECTIF 3 :	LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION POUR UNE CULTURE COMMUNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique Dans un contexte de fort développement des nouvelles technologies et de la consommation responsable, les particuliers et maîtres d'ouvrages recherchent des informations techniques et financières pour mettre en œuvre ces démarches. La Collectivité en lien avec un interlocuteur professionnel pourra proposer des séances de sensibilisation et de formation à destination des conseils municipaux des petites communes et des particuliers, sur les thématiques telles que les énergies renouvelables, l'éco-construction, l'assainissement individuel, les déplacements doux, les écolabels ...		
Moyen mis en œuvre Partenariat avec une structure experte et indépendante Organisation de séances de formation		
Partenaires opérationnels Communes, structure experte		
Planning prévisionnel de mise en œuvre Début : Septembre 2010		
Indicateurs de résultat	Nombre de séances de formation Nombre de participants	

27. Action : Participer activement à la semaine du DD	OBJECTIF 3 :	LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION POUR UNE CULTURE COMMUNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois participera activement à la prochaine semaine du développement durable en organisant notamment une manifestation publique. La Collectivité inscrira cette démarche en synergie et en complémentarité avec les autres actions déjà entreprises par les structures locales.		
Moyen mis en œuvre Constitution d'un Comité de Pilotage avec les structures locales Organisation de manifestations		
Partenaires opérationnels CG47, Mairie de Villeneuve-sur-Lot, Horizon Vert, CPIE-ARPE 47, La Boutique Solidaire, La Ligue des Droits de l'Homme, Les Petits Débrouillards, CCFD, Lycée L'Oustal, EREA, Lycée E. Restat		
Planning prévisionnel de mise en œuvre Début : Janvier 2010		
Indicateurs de résultat	Nombre de participants aux manifestations Nombre de structures locales	

OBJECTIF 4 : VERS UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

Objectif 4.1 : La maîtrise de l'énergie et la réduction des gaz à effet de serre

28. Action : Adopter une démarche de performance énergétique sur les bâtiments de la collectivité	OBJECTIF 4 :	VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE
	Objectif 4.1 :	La maîtrise de l'énergie et la réduction des gaz à effet de serre
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Jean-Jacky LARROQUE - Vice-Président en charge des Travaux neufs et de réhabilitation sur les bâtiments communautaires	
Technicien référent	M. Anthony MALLET – Responsable du Service Bâtiment	
Contexte / Problématique		
La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois est propriétaire de plusieurs bâtiments et sera amenée à construire de nouveaux établissements (piscines, camping, ...). Dans ce cadre, les élus s'engagent à adopter une démarche de performance énergétique tant sur les anciens que sur les nouveaux bâtiments.		
Moyen mis en œuvre		
Pour les nouveaux bâtiments : insérer dans l'AMO le référentiel BBC ou HQE Pour les anciens bâtiments : lors de la réhabilitation des bâtiments, réaliser des travaux pour une meilleure performance énergétique		
Partenaires opérationnels		
ADEME, CAPEB		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2010		
Indicateurs de résultat	Nombre de travaux de performance énergétique Consommation énergétique au m ² Diminution de la facture énergétique Tonne équivalent CO2 évitée	

29. Action : Développer les installations de production d'énergie renouvelable sur le patrimoine de la collectivité	OBJECTIF 4 :	VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE
	Objectif 4.1 :	La maîtrise de l'énergie et la réduction des gaz à effet de serre
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Jean-Jacky LARROQUE - Vice-Président en charge des Travaux neufs et de réhabilitation sur les bâtiments communautaires	
Technicien référent	M. Anthony MALLET – Responsable du Service Bâtiment	
Contexte / Problématique		
<p>Dans un contexte de lutte contre le changement climatique et de raréfaction des réserves d'hydrocarbures, la France s'est engagée à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de sa consommation d'énergie finale d'ici à 2020 (11% en 2007). Pour ce faire, l'Etat a mis en place des dispositifs d'incitation visant le développement des énergies renouvelables (EnR). Dans une région où le soleil représente une source d'énergie abondante, les acteurs économiques peuvent profiter de cette ressource et ainsi tendre vers les engagements de la France. Dans le cadre de cette dynamique, la Communauté des Communes du Grand Villeneuvois s'engage à développer des installations de production d'énergie renouvelable sur son patrimoine bâti.</p>		
Moyen mis en œuvre		
Réaliser des études de faisabilité sur l'installation des équipements de production d'EnR par le Service Bâtiment		
Partenaires opérationnels		
ADEME		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2010		
Indicateurs de résultat	Nombre d'installations de production d'EnR Totale d'énergie fournie Diminution de la facture énergétique Tonne équivalent CO2 évitée	

30. Action : Optimiser le service de collecte des déchets ménager	OBJECTIF 4 :	VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE
	Objectif 4.1 :	La maîtrise de l'énergie et la réduction des gaz à effet de serre
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mme Marie Line POPINEAU – Directrice du Service Environnement et Cadre de vie	
Contexte / Problématique		
La collectivité cherche à optimiser le traitement des déchets et à rendre le plus performant possible le service public de collecte des ordures ménagères. L'objectif est ainsi de rendre un service de qualité pour les ménages tout en maîtrisant l'évolution du coût du service.		
Moyen mis en œuvre		
Accompagnement par un Bureau d'étude pour la définition de circuits de collecte optimisés Mise en place des préconisations		
Partenaires opérationnels		
ADELPHE, ADEME, Inddigo		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2010		
Indicateurs de résultat	Nombre de kilomètres évités Économie réalisée Tonne équivalent CO2 évitée Tonnage OMR	

OBJECTIF 4 : VERS UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

Objectif 4.2 : Une consommation responsable

31. Action : Poursuivre l'expérimentation des HVP pour une consommation responsable et le soutien à l'agriculture locale		OBJECTIF 4 :	VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE
		Objectif 4.2 :	Une consommation responsable
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables		
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement		
Technicien référent	Mme Marie Line POPINEAU – Directrice du Service Environnement et Cadre de vie		
Contexte / Problématique			
<p>Depuis octobre 2005, la Collectivité est pionnière pour l'utilisation d'huiles végétales pures (dix véhicules de collecte des ordures ménagères roulent aux HVP). Consciente de l'intérêt de rechercher des filières alternatives aux énergies fossiles, cette expérimentation répond à trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser une énergie propre qui préserve l'environnement, - Offrir une filière de diversification pour l'agriculture et une source de revenus complémentaires pour les agriculteurs, - Réduire sensiblement la facture énergétique pour la collectivité publique. <p>Pour ces raisons, la Collectivité s'engage à poursuivre cette expérimentation et forte de son expérience, elle participe à la promotion de cette démarche dans le cadre de l'Association des collectivités territoriales pour l'utilisation d'HVP comme Carburant.</p>			
Moyen mis en œuvre			
Partenariat technique avec l'IFHVP			
Partenaires opérationnels			
IFHVP, Douanes, CIRAD, l'Association des collectivités territoriales pour l'utilisation d'HVP comme Carburant.			
Planning prévisionnel de mise en œuvre			
Début : 2005			
Indicateurs de résultat	Tonne équivalent CO2 évitée par an Kilomètre parcouru avec l'HVP Quantité d'HVP consommée par an Concentration d'utilisation de l'HVP		

32. Action : Adopter une consommation responsable	OBJECTIF 4 :	VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE
	Objectif 4.2 :	Une consommation responsable
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable Mme Violaine BLANCHET – Service des Marchés Publics	
Contexte / Problématique		
La commande publique (État et collectivités confondus) représente 10 % du PIB. Elle peut donc devenir un important levier pour favoriser la consommation éco-responsable et par conséquent la production de produits moins polluants. Attaché à cet enjeu, la Collectivité a décidé d'orienter ces achats vers des produits éco-responsables.		
Moyen mis en œuvre		
Sensibilisation et formation des acheteurs aux éco-labels et à l'achat responsable Intégrer dans les marchés publics les clauses environnementales		
Partenaires opérationnels		
Réseau des Achats Publics Responsables en Aquitaine (RAA)		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2010		
Indicateurs de résultat	Augmentation de la part des articles éco-responsables achetés Ratio nombre de marché / nombre de marché avec des clauses environnementales Niveau d'adéquation des communes avec les clauses environnementales demandées	

33. Action : Organiser des évènements répondant à la démarche d'éco-manifestation	OBJECTIF 4 :	VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE
	Objectif 4.2 :	Une consommation responsable
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique		
<p>La Collectivité est amenée à organiser plusieurs manifestations dans l'année. Elle s'engage à mettre en place une démarche d'éco-manifestation qui réponde à différentes préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une alimentation locale et/ou biologique - Utiliser des équipements à moindre impact écologique (stands, limitation de vaisselle jetable) - Diminuer la consommation énergétique - Promouvoir les déplacements alternatifs - Utiliser les clauses d'IAE dans les marchés - Rendre le site accessible pour les personnes à mobilité réduite. - Mettre en place le tri des déchets <p>D'autre part, dans le cadre de l'opération départementale de diffusion des éco-manifestations envisagée par le Conseil Général de Lot-et-Garonne, la Communauté de Communes du Grand Villeneuvois participera à cette opération, en promouvant cette démarche auprès des structures locales.</p>		
Moyen mis en œuvre		
Constitution d'un Groupe de Travail, en partenariat avec Horizon Vert Insertion des clauses sociales et environnementales dans les marchés passés avec les entreprises Veille à la bonne exécution des clauses		
Partenaires opérationnels		
CG47, Mairie de Villeneuve-sur-Lot, Horizon Vert		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2010		
Indicateurs de résultat	Retombées économiques auprès des fournisseurs locaux Facture énergétique Ratio Montant des marchés / Nombre d'heures réalisées par des personnes en voie d'insertion Pourcentage de personnes ayant utilisées les déplacements alternatifs	

OBJECTIF 4 : VERS UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

Objectif 4.3 : La pérennisation de la démarche

34. Action : Animer le réseau des éco délégués sur chaque site de la collectivité	OBJECTIF 4 :	VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE
	Objectif 4.3 :	La pérennisation de la démarche
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique		
<p>La Communauté de Communes du Grand Villeneuvois consomme de l'énergie, des consommables, de l'eau ... Ces activités ont donc des impacts sur l'environnement, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables (charbon, pétrole, gaz...), responsables des émissions de gaz à effet de serre, - la pollution de l'air et de l'eau, - la production de déchets. <p>L'éco-responsabilité, c'est l'engagement – tant collectivement qu'individuellement - à limiter les impacts environnementaux de nos modes de fonctionnement interne : consommation d'énergie (luminaires, climatisation, bureautique ...), consommation de fournitures (papier, eau...), déplacements, ...</p> <p>Pour mener cette démarche au sein de la Collectivité, des éco-délégués ont été nommés. Ils assureront la sensibilisation des agents et mèneront des actions visant à réduire l'impact environnemental de la Collectivité.</p>		
Moyen mis en œuvre		
Rencontres régulières des éco-délégués		
Partenaires opérationnels		
/		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2010		
Indicateurs de résultat	Nombre de réunions Nombre d'actions engagées Nombre d'actions abouties	

35. Action : Suivre une démarche d'amélioration continue	OBJECTIF 4 :	VERS UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE
	Objectif 4.3 :	La pérennisation de la démarche
Finalités du DD	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Épanouissement de tous les êtres humains Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Élu référent	M. Yvon VENTADOUX – Vice-Président en charge du Développement Durable et de l'Environnement	
Technicien référent	Mlle Rauna BARTH – Chargée de Mission Développement Durable	
Contexte / Problématique		
L'engagement collectif et individuel à limiter les impacts environnementaux des modes de fonctionnement interne de la Collectivité doit pouvoir se mesurer. En effet, il est très satisfaisant de constater les résultats concrets de cet engagement pris par de nombreux gestes suivis au quotidien. Ainsi, une démarche d'amélioration continue sera mise en place, visant à suivre les consommations de la Collectivité.		
Moyen mis en œuvre		
Élaboration d'un tableau de bord des consommations Mise en place d'objectifs Suivi du tableau de bord		
Partenaires opérationnels		
/		
Planning prévisionnel de mise en œuvre		
Début : 2010		
Indicateurs de résultat	Résultat du tableau de bord des consommations	